

Calendrier électoral 2017



Calendrier électoral 2017

Le ministre de l'Intérieur a é le calendrier des trois élections politiques de l'année 2017 : élections du président de la République, élections législatives, élections sénatoriales pour les 170 sénateurs de la série 1.

Présidentielles

Dimanche 23 avril 2017 : organisation du premier tour de l'élection du président de la République.

7 mai 2017 : second tour. En Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et en Polynésie Française, les électeurs voteront le samedi pour tenir compte du décalage horaire.

La période de parrainage débutera le lendemain de la publication du décret convoquant les électeurs, qui interviendra en début d'année 2017.

Elections législatives

11 et 18 juin 2017 pour la désignation des 577 députés parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France. Pour ces derniers, pour tenir compte de l'éloignement géographique, le premier tour se déroulera avec une semaine d'avance par rapport à la Métropole. Certains départements et collectivités d'Outre-mer voteront le samedi précédant l'élection en Métropole.

Elections sénatoriales

Dimanche 24 septembre 2017 : le nombre de sièges à pourvoir de la série 1 est de 170. Seront concernés les départements classés dans l'ordre minéralogique de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées –Orientales ainsi que les départements de France, Outre-mer, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, 6 sièges de sénateurs représentant les Français hors de France seront également renouvelés.

Les sénateurs sont élus par un collège comprenant les députés, conseillers régionaux, élus dans le département, les conseillers départementaux, et les délégués des Conseils municipaux. La désignation des délégués des Conseils municipaux aura lieu en juin 2017.